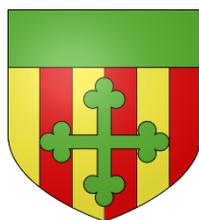


MARCELLAZ

en Faucigny



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

La séance débute à : 20 h.

Le Maire fait état des pouvoirs reçu de Messieurs Yves GUFFON (à Alain PERRET) et Jacques PERILLAT (à Léon GAVILLET).

Absente : Carole GRILLET-AUBERT ; Un secrétaire de séance est nommé : Monsieur Daniel BENE.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus des conseils municipaux des 28 janvier et 13 février 2019.

Le Maire rapporte une décision à savoir la Déclaration d'intention d'Aliéner des parcelles numérotées section B 546 et B 1739 appartenant à S. GAVILLET épouse TESTA bien situé au 275 route de Bonneville 74250 Marcellaz – La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

FINANCES

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Au vu de l'exactitude des opérations effectuées par Madame le Receveur Municipal et ses services statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire, et avant d'entendre et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018, La Commission des finances ayant été entendue, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur Municipal qui n'appelle ni observation, ni réserve. Vote à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sur le rapport du Premier Adjoint, Le Maire s'étant retiré au moment du vote, ayant désigné M. Léon GAVILLET, Premier Adjoint, comme président de séance, la Commission des finances entendue ; Le conseil municipal donne acte à Monsieur Le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2018 et de dire que sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion et dire les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après ; vote à la majorité moins une abstention celle de Bernard CHAPUIS expliquant le sens de son vote par le fait qu'il s'agit de sa gestion et que selon lui par bon sens il aurait dû ne pas voter le compte administratif.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Résultat reporté N-1	87 000		210 274.19 €		297 274.19 €	
Opérations de l'exercice	978 647.82 €	706 812.91 €	663 782.10 €	490 520.66 €	1 642 429.92 €	1 197 333.57 €
TOTAUX	1 065 647.82 €	706 812.91 €	874 056.29 €	490 520.66 €	1 939 704.11 €	1 793 241,96 €
Résultats de clôture (reports au BP 2019)	358 834.91 €		383 535.63 €		742 370.54 €	
Restes à réaliser (reports au BP)			1 000 €	135 406.05 €	1 000 €	135 406.05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	358 834.91 €		384 535.63 €		607 964.49 €	

FIXATION DU TAUX DES IMPOSITIONS COMMUNALES POUR 2019

Sur le rapport du Maire, VU le code général des collectivités territoriales, VU le code général des impôts, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, aux mêmes taux que pour l'année 2018.

Les dits taux seraient en conséquence fixés comme suit, savoir :

1° à 15,35 % pour le taux 2019 de la part communale de la taxe d'habitation ;

2° à 10,22 % pour le taux 2019 de la part communale de la taxe sur les propriétés foncières bâties ;

3° et à 49,91 % pour le taux 2019 de la part communale de la taxe sur les propriétés foncières non bâties.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE LA COMMUNE SUR SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE EN 4 RIVIERES - FDIPR

Cette démarche entreprise en lien avec le Conseil Départemental a pour but d'organiser et de planifier la politique de randonnée du territoire des 4 rivières. Un état des lieux a permis de cartographier un maillage de sentiers qui s'ils recevaient un avis favorable de la communes pourraient être inscrit au schéma départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (FDIPR). La commune est invitée à faire part de son accord, ajouts, modifications, suppressions considérant que les sentiers proposés doivent avoir un intérêt marqué et faciliter la mise en place d'une offre cohérente.

La commune donne un avis favorable sans modification des tracés et ce à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Le SYANE envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2019 des travaux route d'Arpigny d'un montant global de 83 495 € avec une participation communale s'élevant à 41 549 € et des frais de 2 505€. Il convient que la commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant et notamment la répartition financière proposée et de s'engager à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Il est proposé d'approuver le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus, de s'engager à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux soit 2004 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. De s'engager à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la commune sur la base de 80 % de la dite participation soit 33 239.20 € ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des opérations et s'engage à verser au SYANE sous forme de fonds propres la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit 33 239 €, le solde étant régularisé lors du décompte définitif.

TRAVAUX RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ROUTE DE FINDROL / CHOIX DE L'ENTREPRISE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, vu la consultation publique des entreprises lancées le 4 mars 2019, vu les offres reçues, Vu le rapport d'analyse des offres, Vu le résultat de la consultation le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis transmis par l'entreprise GERVAIS et lui attribue le marché pour la réalisation des travaux de constructions de canalisations d'eaux pluviales et ce pour un montant de 50 864 € H.T.

PERSONNELS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC4R POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Considérant la réorganisation des services de la mairie en cours il a été sollicité par le Maire de Marcellaz une prolongation de la convention de mise à disposition de personnels par la CC4R à concurrence de 3 mois soit une journée de travail par semaine et ce du 1^{er} janvier au 18 avril 2019. Il convient d'entériner la délibération prise par la CC4R. Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer la convention portant mise à disposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Travaux :

Des travaux de démolition vont intervenir dans le bâtiment de la mairie, une publicité a été faite, une commande sera à émettre auprès de l'entreprise adjudicataire : MTD. L'appartement est en cours de réfection suite aux désordres ; il faudra produire un bail attestant d'une location pour que l'assurance rembourse la commune.

Pour les associations et l'école la commune va recenser les besoins en rangements ; la commune va procéder à l'inventaire des surfaces existantes.

Au mois de mai, la route d'Arpigny sera barrée car la conduite d'eau qui va être déposée se trouve au milieu de la route.

Le système de fermeture des portes les plus utilisées sera revu afin de pourvoir aux accès avec un seul système.

Le chemin des Carmes est très abimé ; il appartient à la commune de Peillonex qui a prévu d'y engager des travaux.

Il existe 12 armoires/poste de transformation électrique ; quatre seront remplacées suite à vétusté.

Comité des Fêtes :

La cession du bâtiment leur appartenant est envisagée auprès de la commune ; des discussions sont en cours, ainsi qu'une pré-étude pour recenser les travaux urgents à réaliser.

Commission Finances :

Le tri va être fait dans les demandes de subventions qui feront l'objet d'une délibération au prochain conseil.

Les contrats vont être revus afin d'optimiser les services et de minimiser les dépenses.

Commission Scolaire :

En conseil d'école il a été déclaré 69 enfants actuellement présents et une prévision à 79 environ. Une quatrième classe pourrait être nécessaire rapidement ; A partir du 25 mars les inscriptions seront prises ; la commune dispose d'une salle tampon en cas de besoin ; la commune finance les sorties ski, les parcours culturels ; un spectacle vivant se déroulera le 7 mai à l'Agora ; Une visite pour les futurs collégiens est programmé à St Jeoire le 2 avril ; La kermesse de l'école de Marcellaz aura lieu le 22 juin le même jour que la fête de la musique ; les exercices pour la sécurité incendie se sont bien déroulés puisque les élèves étaient tous sortis en moins de une minute.

Manifestations :

Dimanche 30 juin tournoi de foot + pétanque /buvette le tout organisé par le comité des fêtes.

Urbanisme :

On compte parmi les projets une DP pour un abri voitures en régularisation, un PC pour 5 villas par l'opérateur Timko, un PC pour 8 logements par Carré Habitat,...36 logements sont prévus à La Crête ; l'aménagement du réseau de gaz est à l'étude pour desservir ces nouvelles habitations à La Crête.

Communication :

Le Sommaire et les rubriques ont été déterminés pour le futur bulletin municipal ; le site internet est en cours de refonte et la prise en main par le prestataire est prévue ces jours.

Intercommunalité :

Délégué SCOT : Luc PATOIS ; Délégué Hôpital : Luc PATOIS ; EPIC : Léon GAVILLET ; SIVOM de Cluses : Luc PATOIS ; étude en cours pour l'amélioration/extension du réseau de bus urbain et des circuits existants ; une offre provisoire sur 2 ans serait mise à l'essai pour une connexion au réseaux sur Annemasse et Cluses ; L'idée est également de relier le réseau avec la Gare de Marignier avec des problématiques P+R ; la densification du SCOT est en question avec le sujet de l'architecture contemporaine.

SRB : deux gros projets en cour : un collecteur en direction de la vallée verte par Findrol, Pont de Fillinges et Mijouet ; l'agrandissement de la station d'épuration est prévu pour 2021.

La séance est levée à : 22 h 20.

Fait à Marcellaz, le 29 mars 2019
Le Maire, Luc PATOIS